

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.-
pour la Salle des peupliers – rénovation énergétique et aménagement
de locaux administratifs

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de valoriser durablement le patrimoine bâti existant en adaptant le bâtiment aux normes actuelles tant de l'énergie, la sécurité incendie et l'accessibilité technique,
- attendu que ce projet garantit tant une amélioration des conditions de travail du personnel grâce à des espaces modernes lumineux et fonctionnels qu'une possibilité de réversibilité future pour un usage locatif,
- attendu que les travaux prévus comprennent une rénovation technique complète, une amélioration de l'isolation thermique et acoustique, ainsi qu'une requalification des espaces intérieurs,
- vu le besoin d'extension des surfaces de travail pour les services administratifs communaux de la Ville de Thônex,
- vu la possibilité de transformer temporairement la Salle des Peupliers, jusqu'ici utilisée comme salle locative, afin qu'elle réponde au besoin d'augmentation en surfaces de travail,
- attendu que l'aménagement intérieur intégrera différents types d'espaces de travail (open space, bureaux fermés, salle de réunion), ainsi que des locaux de soutien (cuisine, stockage),
-
- attendu que le coût total du projet est estimé à CHF 250'000.- TTC, réparti en deux volets :
 - **CHF 200'000.- (80 %)** pour des investissements durables liés à la pérennisation et à la valorisation du bâtiment communal,
 - **CHF 50'000.- (20 %)** pour l'aménagement spécifique des espaces administratifs et leur réversibilité,

- vu les coûts annuels induits de CHF 25'000.- comprenant notamment l'amortissement du montant de l'investissement,
 - vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
 - vu le préavis défavorable de la commission bâtiments du 3 mars 2026
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 15 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions

1. D'accepter le projet de valorisation de la Salle des Peupliers pour une mise aux normes actuelles tant de l'énergie, de la sécurité incendie et de l'accessibilité technique et de transformation de cette salle, jusqu'ici utilisée en salle de location, en surfaces de travail pour les services administratifs communaux de la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 250'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux énoncés sous point 1 qui est estimée à fin 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.
6. De demander au Conseil administratif que la salle des Peupliers soit remise à disposition de la population pour la location au plus tard en 2032.

Législature 2025-2030
DA 26_027
CM du 17/03/2026

7. De demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre à disposition une autre salle équivalente pour la population, et de revenir devant la commission travaux et bâtiments avec des propositions concrètes.

Thônex, le 18 mars 2026- /ck v.2a



(DA 26_027) cm-17/03/2026